

Maximisez vos déductions fiscales : le dossier de preuves pour vos travaux de façade

Les documents contractuels indispensables

- Facture détaillée de l'entreprise : doit impérativement mentionner l'adresse du chantier, la nature précise des prestations, la date des travaux et le détail des matériaux et de la main-d'œuvre.
- Devis signé : à annexer systématiquement à la facture finale pour justifier la conformité entre le projet initial et la réalisation.
- Certification RGE : si les travaux incluent une isolation thermique, assurez-vous que la mention RGE figure sur la facture pour justifier votre éligibilité aux aides.

Traçabilité et preuves de paiement

- Privilégiez les paiements traçables : virement bancaire, chèque encaissé ou preuve de prélèvement.
- Évitez les attestations manuscrites de paiement en espèces, qui sont insuffisantes pour l'administration fiscale.
- Propriétaires bailleurs : conservez les factures intégralement acquittées pour les déduire de vos revenus fonciers via la déclaration 2044.

Justificatifs spécifiques et urbanisme

- Copropriété : conservez l'appel de fonds émis par le syndic ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale ayant voté les travaux.
- Autorisations d'urbanisme : gardez une copie de la déclaration préalable déposée en mairie et la preuve de sa réception ou de l'accord obtenu.
- Isolation thermique par l'extérieur (ITE) : joignez l'avis technique du système posé ou la fiche produit attestant de la résistance thermique (R).

Gestion et conservation du dossier

- Durée de conservation : conservez l'ensemble de ces pièces pendant 6 ans (jusqu'à la fin de la 3ème année suivant celle de la mise en paiement de l'impôt, plus les délais de prescription).
- Preuve visuelle : bien que non obligatoire, prenez des photos avant et après travaux pour constituer une preuve matérielle de l'ampleur du chantier en cas de contrôle.